



Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027

Le déséquilibre budgétaire menace. Les dépenses augmentant dès lors nettement plus vite que les recettes, les exigences constitutionnelles du frein à l'endettement ne seront plus respectées si aucune mesure n'est prise. Par conséquent, la planification financière actuelle prévoit que des corrections importantes pouvant aller jusqu'à 3 milliards de francs par an s'imposeront à partir de 2027. Dans le programme d'allègement budgétaire 2027, le Conseil fédéral propose des mesures permettant de réduire la croissance des dépenses et de rétablir l'équilibre budgétaire.

Date d'ouverture: 29 janvier 2025

Date limite: 5 mai 2025

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/96/cons_1

3 février 2025

Chancellerie fédérale

